

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

27/02/2026

N° E25000074 /64

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire ou commission du 27/02/2026

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 17/07/2025

Vu enregistrée le 17/06/2025, la lettre par laquelle Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet :

Autorisation environnementale déposée par la société DPL Granulats Dragages du Pont de Lescar, filiale du groupe Daniel, en vue de l'ouverture d'une carrière alluvionnaire, sur la commune de Carresse-Cassaber.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis LEVET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Yves GORET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques, à Monsieur Jean-Louis LEVET et à Monsieur Yves GORET.

Fait à Pau, le 27/02/2026

le président,



Jean-Claude PAUZIÈS